

# AMICALE DES CONTEMPORAINS 1954 - Delémont

---

Chère contemporaine, cher contemporain,

A l'heure actuelle, la quasi-totalité des contemporaines/contemporains de l'Amicale 1954 sont informés des activités de l'Amicale via le site internet [www.amicale1954.ch](http://www.amicale1954.ch) et par l'envoi d'e-mails et s'inscrivent majoritairement par le formulaire en ligne ou par l'envoi d'un e-mail. Le groupe de travail vous propose les simplifications suivantes :

## 1. Proposition sur la procédure de convocation

Afin de réduire les charges administratives (production de photocopies, mise sous pli, frais de port), il serait plus opportun d'utiliser de manière conséquente le site internet de l'Amicale pour les informations et les inscriptions. Un e-mail aux membres contenant les informations et le bulletin d'inscription sous forme de fichier complèterait l'envoi. Le courrier postal subsisterait pour les contemporaines / contemporains n'utilisant pas ces supports (sur la base des inscriptions en 2012 et 2013) ou sur demande.

## Statistiques des réunions 2011-2013 et proposition d'envoi des convocations

Date	Manifestations	Inscriptions online ou par e-mail	Proposition sur la procédure de convocation dès 2014
Sept.2011	AG – rest. Boeuf	78 % *	a) site internet <a href="http://www.amicale1954.ch">www.amicale1954.ch</a> avec inscription en ligne b) envoi e-mail avec fichier annexé (informations et bulletin d'inscription) c) courrier postal (5 membres)
Mai 2012	Char attelé	81 % *	
Sep.2012	AG – Les Viviers	86 % *	
Mai 2013	Bowling-Bistr'Hockey	84 % *	

\* à noter que pour les membres restants, certains utilisent également l'e-mail ou l'inscription en ligne à d'autres occasions.

## 2. Proposition pour l'envoi des cotisations dès 2014

Actuellement, l'envoi des cotisations est effectué au 1<sup>er</sup> trimestre de chaque année sous forme papier (facture avec bulletin de versement orange codifié). Dès 2014, la procédure consisterait à un envoi d'un e-mail mentionnant les coordonnées du compte de l'Amicale (compte IBAN) en vue de l'acquittement de la cotisation en cours. Pour les membres ne possédant pas d'e-mail ou sur demande, l'ancienne procédure serait maintenue.

En cas de non paiement de la cotisation en juin, un rappel serait effectué sous forme d'e-mail. Sans paiement de cotisation à fin juillet, un bulletin de versement orange codifié serait envoyé avec ultime délai de paiement pour début septembre.

Pour les membres possédant un **compte épargne individuel auprès de l'Amicale**, le montant serait débité en cours de période (procédure déjà appliquée partiellement à l'heure actuelle). Par virement bancaire ou par bulletin de versement, les membres peuvent verser à tout moment sur leur compte individuel en vue d'alimenter leur compte servant au paiement de la cotisation et/ou au financement des sorties de l'Amicale. Les bulletins de versement sont à demander à Pierre-Olivier.

Une décision sera prise sur les deux points lors de notre prochaine assemblée générale. A disposition pour tout complément d'information (P-O. Lachat, tél prof direct 032 424 52 16).  
Meilleures salutations et à bientôt.

25.8.2013

Groupe de travail « AG contemp.54-Delémont »  
Sonja Hugi  
Jeannine Conscience  
Micheline Docourt  
Pierre-Olivier Lachat  
Jean-Marc Kaelin  
André Leuba